DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 10 Février 2017

OBJET : Domaine Départemental de Fontblanche. Avenant à la convention liant le Département à l'Universite d'Aix-Marseille pour l'utilisation d'un dispositif expérimental en forêt de Fontblanche.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant joint au rapport, à la convention du 4 novembre 2015 liant le Département à Aix-Marseille Université, pour l'utilisation d'un dispositif expérimental en forêt départementale de Fontblanche, et tous actes afférents.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée